

---

Changement de la présidence de la séance, avec Laloï, ex-Président qui occupe le fauteuil à la place du Président Ruhl, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Changement de la présidence de la séance, avec Laloï, ex-Président qui occupe le fauteuil à la place du Président Ruhl, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 730;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31640\\_t1\\_0730\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31640_t1_0730_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

## 116

Le citoyen Laforge, membre de la commission des salpêtres, section de la Montagne, observe que la marche de son atelier est entravée; qu'il manque des choses les plus nécessaires: il demande que les matériaux dont il a besoin lui soient procurés.

Cette pétition est renvoyée au comité de salut public, section des armes (1).

## 117

Laloi, ex-président, occupe le fauteuil.

Une citoyenne de la section de la Réunion, tenant une palme à la main, obtient la parole, et dit:

« Citoyens-représentans, recevez l'hommage de cette palme, où brille le courage des défenseurs de la liberté: bientôt ils sauront la convertir, par leurs succès, en une branche d'olivier; bientôt son éclat terrible frappera tous nos ennemis, et nous donnera la victoire. » (2)

Le président répond: la Convention nationale accepte le don de la citoyenne Berryer (3), en décrète la mention honorable, et l'insertion de son discours au bulletin (4).

## 118

L'orateur de la section de la Maison-Commune s'exprime ainsi:

« Citoyens-législateurs, les sans-culottes de la section de la Maison-Commune, instruits que les conspirateurs osoient encore lever un front audacieux contre l'affermissement de notre sainte liberté, ont redoublé de courage, et viennent vous donner une nouvelle preuve de leur amour pour la liberté, qu'ils défendront jusqu'à la mort. » (5).

Le président répond: Des scélérats ont osé conspirer sous le masque hypocrite du patriotisme, ils ne voilaient les droits de l'homme que pour porter le deuil de la royauté qu'ils se flattoient de ressusciter. Les insensés n'ont pas vu le précipice qui s'ouvrait sous leurs pas; ces statues aux pieds d'argile s'engloutiront dans la même fosse où le colosse de la tyrannie a déjà été enseveli pour jamais. Les miasmes pestilentiels qui s'exhalent encore de sa tombe, vont disparaître sous le règne de la vertu, c'est par son heureuse influence que l'arbre de la Liberté prendra d'immortelles racines, et que les hommes purs respireront enfin sous son ombrage (6).

(1) P.V., XXXIII, 492.

(2) C 295, pl. 996, p. 37. *Mon.*, XX, 12.

(3) Et non Berger.

(4) P.V., XXXIII, 492.

(5) C 295, pl. 996, p. 38. Signé: ENGLESENT. (v. présid. du C. révol.). P.V. XXXIII, 493. *Mon.*, XX, 12; *Débats*, n° 548, p. 12; B<sup>m</sup>, 30 vent.

(6) C 293, pl. 957, p. 32.

La Convention nationale ordonne la mention honorable du dévouement de la section de la Maison-Commune, et l'insertion de son adresse au bulletin.

## 119

Un citoyen obtient la parole, et dit au nom de la section des Lombards:

« Au moment où vous rendites votre décret pour la fabrication du salpêtre, les conspirateurs pâlirent; les aristocrates disoient: il n'y a point de salpêtre; on n'en trouvera point. Nous avons mis la main à l'œuvre; nous avons fouillé la terre; nous en avons extrait du salpêtre, et nous saurons nous en servir: qu'ils tremblent! »

Le président répond: la Convention nationale décrète la mention honorable du zèle des citoyens de la section des Lombards, et l'insertion de leur discours au bulletin (1).

## 120

L'orateur de la section de Chalier fait un discours analogue aux circonstances.

L'ORATEUR: Citoyens représentans, la section Chalier a déjà fabriqué 1 500 livres de salpêtre; bientôt elle en fournira 300 livres par jour. Que les tyrans tremblent! le peuple français est levé; il ne se rassemblera que lorsque le dernier aura été exterminé. (*On applaudit*). (2).

Le président répond: Il est des hommes criminels qui vouloient dégoûter le peuple de la Liberté et de la vertu en lui exagérant ses dangers comme ses souffrances, en excitant le mécontentement et les murmures, en imputant à la Convention, les effets déplorable de leur malice et de leurs forfaits, ils vouloient ainsi ramener l'empire des vices et acquérir l'impunité des crimes dont ils se sont souillés. Une autre classe d'hommes non moins dangereux, que ceux-là, ennemis éternels de l'égalité osent se prévaloir des crimes des faux patriotes pour avilir le patriotisme, confondre dans la masse impure des hommes immoraux, des démagogues avilis, les républicains; eh bien, ces deux factions dont le but est le même avec des procédés différents seront également et déjouées et par la vertu sublime du peuple et par la vigilance de la Convention, leurs efforts impuissants viendront se briser comme des vagues contre le rocher indestructible de la Montagne (3).

Pendant que cet immense cortège a défilé, les cris de Vive la République une et indivisible! Vive la Convention! Vive la Montagne! périssent les tyrans et les traîtres! ont été mille fois répétés (4).

(1) P.V., XXXIII, 493.

(2) *Mon.*, XX, 12; *Débats*, n° 548, p. 12; B<sup>m</sup>, 30 vent.

(3) C 293, p. 957, p. 32.

(4) P.V., XXXIII, 493.